

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Ce formulaire de 7 pages est à renvoyer sans être plié à :
Ordre national des infirmiers
TSA 44136
77282 Avon cedex

**dans les plus brefs délais, accompagné des documents
justificatifs suivants :**

POUR TOUS LES INFIRMIERS

- Photo d'Identité au format 35 x 45 mm, collée sur la première page.
- Photocopie recto verso de la carte d'Identité
ou photocopie du Passeport ou extrait de naissance www.acte-naissance.fr
- Photocopie d'un justificatif de domicile
(Une facture d'électricité, de gaz **ou** de téléphone) datant de moins de trois mois
- Photocopie du Diplôme d'Etat recto-verso **ou**, pour les nouveaux diplômés, l'attestation provisoire de réussite
- Photocopie de l'autorisation d'exercice si diplôme UE **ou** Hors UE (DRASS de la Région d'exercice UE, Ministère de la Santé Hors UE)
- Photocopie des autres diplômes infirmiers
- Chèque de 75 euros libellé à l'ordre de « l'Ordre national des infirmiers »

Il convient d'ajouter selon les cas :

POUR LES SALARIES

- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI
ou photocopie de la carte professionnelle.
(DDASS du département d'exercice)
- Photocopie du haut de la dernière feuille de
paie pour l'identification de chaque
employeur
- Photocopies du **ou** des contrats de travail
actuels liés à votre exercice salarié excepté
pour les fonctionnaires qui relèvent du statut
de la fonction publique.

POUR LES LIBERAUX **ou** MIXTES

- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI
ou photocopie de la carte professionnelle
ou une feuille de soins originale. (DDASS
du département d'exercice - CPAM)
- Photocopie de l'attestation d'Assurance
Responsabilité Civile Professionnelle en
cours de validité
- Photocopies de tous les contrats liés à
l'exercice libéral (collaboration,
remplacement, statuts des sociétés, etc.).